

# Quelques arguments (*parmi bien d'autres!*) pour s'opposer au projet du parc éolien des Champeaux

## Un projet hors d'échelle, inacceptable entre des villages à peine distants de 3 à 4km.

Les éoliennes en service à Nesle, La Forestière, Les Essarts, Villenauxe, Montpothier, Escardes et Saint-Bon font 120 ou 125m de haut, pour une puissance de 2 Mégawatts. Et tous les projets autorisés ou en instruction dans le Sud-Ouest Marnais se limitent à des machines de 150m, car notre terroir, avec des villages à peine distants de 3 ou 4 km est incapable de supporter des éoliennes plus grandes.

Or celles des Champeaux seraient **60% plus hautes (184 m en bout de pales)**, avec **des rotors 70% plus grands (155m de diamètre au lieu de 90m)** et **2,5 à 3 fois plus puissantes (de 5 à 6,6 Mw au lieu de 2Mw)**.

Le territoire de Nesle et des Essarts est particulièrement réduit (respectivement 10 et 11km<sup>2</sup>, à comparer aux 65km<sup>2</sup> de Fère-Champenoise) et Nesle, Les Essarts et Bouchy-le-Repos ne sont éloignés que de 3 à 4km. Une zone incapable de supporter ce parc de 6 éoliennes géantes.

En outre il se caractérise par d'importantes zones boisées(29%) qui réduisent d'autant la Surface Agricole Utile susceptible d'accueillir des éoliennes.

## Un projet méprisant qui s'est développé contre la volonté des habitants

Depuis 2019, les riverains ont manifesté leur opposition (sondage, pétition, réunions de concertation, lettres aux Préfet et pour finir "Consultation pour avis des habitants" avec une très forte participation et 77% de voix CONTRE).

La seule réponse du promoteur a été de passer la taille des machines de 150 à 184m !

En 2019, pour rassurer la mairie de Nesle, l'ancienne directrice de Siemens/Gamesa et actuelle directrice de SSE Renewable, Mme Delphine Henri, **s'est engagée contractuellement à ne pas dépasser une hauteur de 150m en bout de pale.**

**Les études d'impact** visuel et sonore ont été faite pour des éoliennes de 150m de haut avec des pales de 132m de diamètre. Avec des machines de 184m avec des pales de 155m de diamètre, elles **sont caduques.**

Le dossier numérique sur le site de la Préfecture, seul moyen pour les riverains d'accéder aux informations, est en basse résolution et les cartes sont illisibles. Un bon moyen de décourager les curieux ?

## Invasion et saturation du Sud-Ouest Marnais

- Les **cartes d'impact environnemental sont obsolètes** (2019) et minimisent gravement la saturation éolienne autour de nos villages.

- Elles ignorent tous les projets développés après 2019: Porte de Champagne 2 à La-Forestière et Les Essarts, Les Griottes à Champguyon, Saint-Bon, Le Champs des Alouettes à Neuvy et Joiselle...

- Et elles ignorent aussi tous les projets non-encore enregistrés à la DREAL: La Chalmelle, Montpothier, Montgenost, Barbuise, Joiselle, Moeurs-Verday...

Résultat, **seulement 38 éoliennes prises en compte au lieu de 85** dans un rayon de 10 km autour des Champeaux.

- Saturation: **déjà 1576 éoliennes installées ou en instruction sur le Sud-Ouest Marnais...** plus au moins 6 projets en cours de développement ( entre 20 et 30 machines): la saturation générale de tout le Sud-Ouest marnais n'est pas prise en compte.

- 8000 éoliennes en service en France en 2023. Avec la **même densité d'éoliennes qu'à Nesle** ( 3 machines sur 7 km<sup>2</sup> de **Surface Agricole Utile**), **on pourrait installer en France métropolitaine 115.920 éoliennes.**

- Le projet des Champeaux est situé sur le point le plus haut du territoire (à proximité du château d'eau qui alimente 6 communes) et aurait donc **impact paysager majeur** (visibilité jusqu'à Provins).

- Déjà 3 éoliennes à la Bertine + 6 pour le parc Porte de Champagne. Si le parc des Champeaux se réalise, Nesle-la-Reposte + Les Essarts-le-Vicomte seront à **plus de une éolienne par Km<sup>2</sup>, soit 35 fois la moyenne nationale.** (8000 éoliennes sur 282.000 km<sup>2</sup> de Surface Agricole Utile). On a déjà donné. Ça suffit !

- **Cartographie des Zones Favorables au Développement de l'Eolien (avril 2023):** Nesle, Les Essarts et toute la zone de l'enquête publique sont **en dehors des zones favorables**.

## Impact sur la santé

- Même avec un régime dérogatoire de mesure du bruit éolien (valeurs audibles mesurées par des moyennes et non par les valeurs de crête qui portent atteintes à la santé), le projet des Champeaux est tellement surdimensionné qu'il aurait un impact sonore inacceptable pour les riverains. Il est donc présenté d'office avec **d'importantes mesures de bridage**.

Mais le bridage est auto-contrôlé par l'opérateur. **Aucun contrôle officiel des nuisances sonores des éoliennes**.

- Le parc des Champeaux aurait une puissance installée de 30 à 36 Mégawatts, à comparer au 6Mw de La Bertine et au 13 Mw des Portes de Champagne. Avec une telle usine sous nos fenêtres, ce serait au moins **10 fois plus de nuisances sonores. Du supportable à l'inacceptable !**

- Les machines les plus proches seraient à **1120m de Nesle, 840m de Bouchy et 760m des Essarts**. Alors que l'Académie de Médecine en 2022 recommande un éloignement minimum de 10 fois la hauteur de de l'éolienne, **soit 1.840m**.

## Dépréciation immobilière

Un parc éolien de cette taille, c'est une **décote de 20 à 30%** pour tous les biens immobiliers situés dans la zone de visibilité (et celles des Champeaux seraient visibles jusqu'à Provins !)

Cette dépréciation est maintenant reconnue par les tribunaux. Plusieurs ventes annulées pour absence d'information sur un projet éolien.

## Nuisances extrêmes pour la biodiversité

- L'autorité environnementale préconise d'éloigner les éoliennes des zones boisées, réserves de biodiversité. Or le site des Champeaux est coincé entre le Bois de la Comtesse, le Bois de Nesle et la Forêt de la Traconne, qui occupent 1/3 de la surface des 2 communes.

Cela aurait un **impact sans précédent sur la biodiversité**.

- **L'avis de la MrAe** (Mission Régionale de l'Autorité environnementale) pointe l'impact très grave du projet pour les oiseaux et chauve-souris, et conseille de **"réexaminer la variante du projet avec des éoliennes de 150m de hauteur"** et même **"d'analyser d'autres variantes, si nécessaire en allant au-delà de la ZIP (zone d'implantation potentielle) actuelle, pour minimiser conjointement les impacts relatifs à la biodiversité et au paysage"**.

- Le passage d'éoliennes de 150m à 184 m au prétexte des recommandations de la DREAL relatives à la garde au sol pour les chauves-souris est **une pure escroquerie**: au final, le modèle d'éolienne retenu n'a que 29 m de garde au sol (alors que la DREAL recommande de 30 à 40 m) et le rotor est 20% plus grand et plus haut de 30 m, ce qui sera forcément beaucoup plus nuisible pour les chauves-souris qui volent haut (comme la Noctule commune et la Noctule de Leister, en déclin de 80% depuis 10 ans).

## Zone d'exclusion des Coteaux Champenois

- Le projet se situe **dans la zone d'exclusion de 10 km autour des vignobles** du bien "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" classé au Patrimoine universel de l'UNESCO.

Le dossier des Champeaux étudie en détail l'impact sur les vignobles de la Cuesta d'Ile-de-France (Bethon, Montgenost, Barbonne-Fayel) **mais fait l'impasse sur ceux de Dival et Villenauxe** qui ne sont qu'à 4 km.

## Aire de protection paysagère de Provins

Le projet des Champeaux se situe dans l'aire de protection paysagère établie en 2017 par la ville de Provins, classée au Patrimoine universel de l'UNESCO.

Conclusion:

**Nous avons choisi de vivre à la campagne, pas dans une zone industrielle**

